



**SOMMAIRE**

- 1-  Édito,
- 2-  Quelques chiffres... et des êtres humains
  - Représentation du peuple et bidonvilles
- 3-  Halte aux discours de haine et aux violences de l'extrême droite
  - L'erreur est humaine, la rumeur indélébile ?
- 4-  Avec ICAN-France...
  - Lectures à la médiathèque de Nantes
- 5-  Les États généraux des migrations
  - Le grand retour de l'esclavage
- 6-  Éducation contre le racisme et les discriminations
- 7-  Brèves
- 8-  Une saison en France
  - Observatoire Nantais des Libertés
  - Bulletin d'adhésion, Contacts



**Justice pour les Chibanis**

La cour d'appel de Paris a condamné le 31 janvier la SNCF pour discrimination dans le procès qui l'opposait à plus de 800 cheminots d'origine marocaine. Elle a jugé que la SNCF ne démontrait pas que la différence de traitement entre les cheminots d'origine marocaine et les autres était justifiée par des raisons objectives. Ces discriminations ne sont pas sans lien avec notre douloureuse histoire coloniale. Le MRAP, qui s'était engagé très tôt à leurs côtés se réjouit que le refus de la SNCF de reconnaître ses torts ait été mis en échec après 12 ans de procédures judiciaires. L'obstination des Chibanis et de leurs soutiens est une victoire qui doit profiter à tous les immigrés.

En France, des centaines d'associations, de collectifs, de comités de soutien, de réseaux se mobilisent pour, au quotidien, venir en aide aux migrants. Ils contestent les politiques de l'Union Européenne et du gouvernement français en matière migratoire. Le gouvernement Macron présente courant février un projet de loi sur "l'asile et l'immigration" dont les grandes lignes sont la réduction des délais de traitement des dossiers et des recours, le doublement de la durée maximale de rétention administrative, le durcissement du contrôle des papiers.

Ce projet est dans la droite ligne de la circulaire du 12 décembre 2017, relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence qui remet en cause l'inconditionnalité de cet hébergement, l'inviolabilité du domicile, la protection de données à caractère personnel. Cette même circulaire que le Défenseur des droits, après avoir été saisi par de nombreuses associations, "recommande au gouvernement de retirer".

Le gouvernement instaure l'idée qu'il y aurait deux sortes de migrants : "les bons" auxquels asile et protection sont accordés, les "mauvais", ceux qui pour des raisons économiques ont quitté leur pays et doivent être expulsés. Est-il plus supportable de voir les siens mourir de faim que de les voir mourir sous les bombes ? Guerre, pauvreté, famine, répression... ne sont-ils pas intimement liés la plupart du temps ?

Déjà, à propos du "plan migrants" gouvernemental du 12 juillet 2017, le Défenseur des droits soulignait qu'il "s'inscrit dans la ligne des politiques successives qui dysfonctionnent depuis 30 ans", mettant ainsi en évidence la continuité des politiques françaises sous les quinquennats de MM. Sarkozy et Hollande et leur aggravation sous celui de M. Macron. L'objectif de ces politiques, malgré les déclarations de principe humanistes, est de repousser avec des moyens toujours renforcés les personnes qui risquent leur vie pour tenter de trouver un avenir en Europe. Et le gouvernement français et l'Union Européenne imposent aux États du Sahel et d'Afrique du Nord de séquestrer et refouler eux-mêmes les candidats au départ.

Le MRAP est de ceux qui se mobilisent pour exiger une autre politique. Dès juin 2017, 470 associations ont lancé un appel pour l'organisation d'une "Conférence nationale sur la politique migratoire", appel resté sans réponse du gouvernement. Il est mobilisé avec celles et ceux qui organisent les "États généraux des migrations", avec les témoins, les juges, les soutiens du "Tribunal permanent des Peuples" sur les migrations, avec les participants à la "Convention nationale sur l'Accueil et les Migrations" qui se tiendra à Grande-Synthe début mars, avec tous ceux qui de Calais à la Roya sont des "délinquants solidaires". Avec eux, le MRAP refuse que les populations visées par des politiques ou des pratiques xénophobes soient privées de soutien et exige une véritable politique d'accueil, de protection et d'inclusion des populations migrantes et réfugiées.



Augustin GROSDOY

La préfecture de Loire-Atlantique publie "son rapport d'activité des services de l'État" pour 2016.

Quelques chiffres qui nous intéressent :

1 346 592 habitants dans le département ;

1819 demandeurs d'asile, soit à peu près 1 pour 750 habitants !

13 350 titres de séjour délivrés, toutes catégories confondues : réfugiés, étudiants, étrangers malades, salariés, regroupement familial, sans oublier les titres délivrés pour compétences et talents.

Dans le cadre du programme européen de relocalisation des demandeurs d'asile, lancé en novembre 2015, 334 personnes (Érythréens, Syriens, Irakiens) ont été accueillies en Loire-Atlantique. Rappelons que François Hollande, alors président, s'était engagé à en accueillir 30 000 pour toute la France (on en est actuellement à un peu plus de 4 000).

Au-delà de chiffres toujours impersonnels, il est une évidence : chaque unité citée dans cet inventaire est d'abord un être humain. Il a fui son pays pour échapper à des conditions de vie indignes, qu'elles soient dues à la guerre, à la pauvreté extrême ou à l'impossibilité de se construire un avenir.

Comment concevoir qu'un département cité par les institutions pour son "dynamisme" n'ait pas les moyens d'accueillir, d'héberger un migrant qui a risqué sa vie pour venir en Europe ?

Nos associations ont aussi quelques chiffres à présenter :

1974 personnes vivent en bidonvilles dans le département ;

300 mineurs non accompagnés ou très jeunes majeurs vivent à la rue ou en squats ;

60 000 appels par an au 115 et 70 % de réponses négatives.

De plus en plus de citoyen.ne.s, seuls ou en collectifs, offrent des hébergements solidaires et pallient les carences des pouvoirs publics ; mais tout ne peut pas être résolu par la solidarité.



Françoise THOMAS

## Représentants du peuple et bidonvilles



Le 8 septembre 2017, le collectif Romeurope a adressé à 4 députées de l'agglomération nantaise récemment élues (Valérie Oppelt, Aude Amadou, Anne-France Brunet, Sarah El Haïry) et un député réélu (François de Rugy), le rapport national intitulé "20 propositions pour une politique d'inclusion des personnes vivant en bidonvilles et squats".

L'objectif était de se présenter mais aussi, compte tenu de leurs nouvelles responsabilités, de connaître leurs positions sur les expulsions sans solutions alternatives, la scolarisation et la domiciliation des habitants des bidonvilles.

Malgré une relance, ces représentants du peuple (4 LREM, 1 Modem) n'ont ni accusé réception du rapport ni proposé de rencontrer des militants du collectif Romeurope.

Probablement ignorent-ils les engagements du candidat Macron sur ces questions et la mise en place d'une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) sur le territoire métropolitain dont ils sont les élus.

Incompétence ou mépris ?



François LEVENT

Depuis la fin novembre 2017, deux sites de l'Université de Nantes sont occupés par des étudiants et accueillent des mineurs isolés étrangers sans hébergement.

Début décembre, deux agressions ont été perpétrées contre des occupants d'un des sites. Elles ont été revendiquées par un Front anti-collabos (FAC) lequel a également proféré des menaces sur Internet contre "les collabos de l'invasion migratoire", c'est-à-dire les soutiens aux migrants.

La LDH a déposé plainte. Le MRAP s'est associé à cette démarche.

### ***Où en est l'extrême droite en France et en Europe ?***

Le Collectif nantais contre l'extrême droite et ses idées organise une conférence-débat sur ce thème le **mercredi 28 mars 2018 à la Manu à 20 h 30**.

L'intervenant est Bernard Schmid, avocat, ancien juriste du MRAP national et membre du collectif VISA (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes).

## L'erreur est humaine, la rumeur indélébile ?



Nathalie BRUNEAU

Mardi 12 décembre au tribunal de Saint-Nazaire s'est tenu le procès de Jean-Claude Blanchard, élu municipal et régional Front National, accompagné du ban et de l'arrière-ban du FN départemental.

En effet, l'Association Culturelle Musulmane (ACM) de la région nazairienne a fait citer à comparaître monsieur Blanchard pour des faits de diffamation envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance à une ethnie, une race ou une religion déterminée. Le MRAP et la LDH se sont

portées partie civile aux côtés de l'ACM.

C'est suite à un article sur le site web du FN local et à un communiqué de presse envoyé à tous les médias locaux que la polémique initiée par cet élu a enflé : il accusait la communauté musulmane de notre ville d'avoir effectué un sacrifice rituel dans un gymnase loué à la municipalité lors de la fête de l'Aïd El Kébir de septembre 2016, transformant le lieu en « un théâtre d'agonie et de mort ». L'ACM avait rapidement porté plainte, monsieur Blanchard s'était excusé : on lui aurait fourni des informations erronées, que sans avoir pris la peine de vérifier, il a relayées, trop pressé de s'en prendre à la communauté musulmane.

Si l'accusé reconnaît les faits, « l'erreur est humaine », le démenti envoyé à l'ACM et aux journaux pour lui suffit : « il ne va pas venir la corde au cou faire son mea culpa » dixit son avocat. Ce dernier tente de nous faire une leçon sur l'Aïd El Kébir et le sacrifice rituel en mémoire du sacrifice d'Abraham. Il réfute l'accusation de diffamation à caractère racial et met en avant la liberté d'expression et la loi de la presse de 1881. Ainsi, nous avons droit à un défilé de poncifs sur les « attermoissements des ligues de vertu... qui vivent grassement des subventions municipales » (sic), l'instrumentalisation par les associations qui défendent les droits de l'homme, les parallèles avec la religion chrétienne qui ne serait pas défendue par ces mêmes associations, l'islamophobie inventée par Khomeiny, la jurisprudence du procès Zemmour qui dit que toutes les ethnies citées par le polémiste n'étaient pas visées dans leur ensemble. Il insiste sur le fait que, par cet article, monsieur Blanchard a voulu mettre sur la table un débat d'intérêt général sur l'abattage rituel.

Pour leur part, les avocats de la partie civile ont mis en avant le fait que l'accusé a cherché délibérément à entacher une religion, ostraciser une communauté, jeter l'opprobre, la haine obscurcissant l'esprit. Me Leray, avocat de l'ACM a demandé que la vérité soit rétablie officiellement au nom de la justice : « la rumeur fait bien plus de bruit qu'un démenti ». Il a réfuté la manière sournoise dont l'avocat du FN a voulu discréditer le représentant de l'ACM au sujet de l'abattage rituel. Qu'est-ce qui était jugé dans cette salle d'audience : un élu FN qui a avoué avoir menti, la municipalité accusée de favoritisme envers l'ACM, les musulmans qui procèdent à des sacrifices rituels très encadrés ?

Le FN serait-il devenu une association de défense des animaux ?

Le mardi 23 janvier, le tribunal de Saint-Nazaire a rendu son verdict. Il a condamné M. Blanchard pour ses propos mensongers publiés dans la presse mais aussi par les sites web de l'extrême-droite.

M. Blanchard a fait appel.

Le MRAP se félicite que cette action commune de trois associations ait abouti en première instance. C'est un avertissement envoyé à toutes celles et ceux qui voudraient stigmatiser des personnes selon leur origine ou leur religion. Le MRAP continuera à être vigilant envers les personnes qui distillent la haine et n'hésitera pas à engager des poursuites judiciaires le cas échéant.

Il est un événement historique de portée internationale qui s'est trouvé totalement oublié de la plupart des bilans de l'année 2017 publiés par nos médias. Il s'agit ni plus ni moins du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (le TIAN), voté le 7 juillet 2017, à l'Assemblée Générale de l'ONU, par 122 états sur 193 (2 abstentions et 1 vote contre).



Ce traité est l'aboutissement de longues négociations menées notamment par ICAN, Campagne Internationale pour l'Abolition de l'Arme Nucléaire, association qui s'est vue décerner le Prix Nobel de la Paix 2017 ; l'ibakusha<sup>1</sup> Setsuko Thurlow, en a reçu la médaille à Oslo le 10 décembre dernier.

La France, puissance nucléaire, non seulement a boycotté les conférences qui devaient aboutir au Traité, mais a multiplié les votes contre les résolutions de l'ONU qui se référaient au Traité. Or, cette politique du gouvernement français est en opposition avec la majorité de l'opinion publique française, puisque, d'après plusieurs sondages, les trois-quarts de nos concitoyens souhaitent que la France renonce à l'arme nucléaire.

ICAN-France, branche française d'ICAN-International, qui comprend 64 associations dont le MRAP est totalement engagée dans la promotion du TIAN : "Cette promotion doit se faire en direction de tous les publics : étudiants, organisations de jeunesse, ONG, grand public, via des projections de documentaires, des conférences.

Il est essentiel d'éveiller les consciences sur l'enjeu sécuritaire, humanitaire, sanitaire, environnemental, économique de ce sujet. Etant dans un état qui dispose de la bombe, nous devons poursuivre le travail de déconstruction du prétendu mythe sécuritaire apporté par la dissuasion nucléaire". Ainsi s'exprimait Jean-Marie Collin<sup>2</sup> dans la revue Planète Paix de décembre 2017.

D'ores et déjà diverses pétitions circulent et notamment une carte-pétition proposée par ICAN-France et qui s'adresse au Président de la République. Enfin, la projection du documentaire "La bombe et nous" se poursuit ; après celles de Saint-Nazaire et de Saint-Herblain, deux nouvelles séances sont prévues, l'une au Concorde, à Nantes, le jeudi 22 février, et l'autre au cinéma La Malouine, à Saint-Malo-de-Guersac, mi-mars.



1. Ibakusha : victime rescapée des bombardements d'Hiroshima ou de Nagasaki.
2. Jean-Marie Collin : responsable d'ICAN-France, co-auteur avec Paul Quilès et le général Norlain du livre "Arrêtez la bombe".



Paulette Mérand

## Lectures à la médiathèque de Nantes

Parler de littérature quand tant de sujets graves agitent notre environnement peut sembler bien léger voire inapproprié.

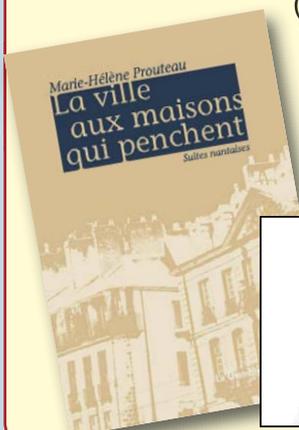
Pourtant la poésie ou le récit sont parfois les meilleures façons d'exprimer la souffrance, la colère, ou au contraire l'espoir et la joie.

Evoker l'exil et l'errance en se référant à Virgile (**Patricia Cottron-Daubigné : "Ceux du lointain"**)

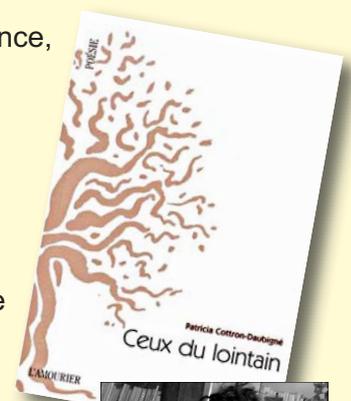
ou en rappelant la mémoire nantaise (**Marie-Hélène Prouteau : "La Ville aux maisons qui penchent"**),

c'est poser la question de l'hospitalité humaine. C'est ce que ces deux auteures ont fait avec talent dans le cadre de l'exposition "Regards de migrants" devant un auditoire attentif dont plusieurs habitants de squats.

François Levent



Marie-Hélène Prouteau



Patricia Cottron-Daubigné



Les États généraux des migrations (EGM) sont un processus dans lequel sont impliqués des centaines d'acteurs locaux et nationaux associatifs ou collectifs citoyens présents sur le terrain aux côtés des migrants.

Ensemble, les acteurs des États Généraux demandent :

- un changement radical de la politique migratoire française et européenne,
- la mise en place d'une véritable concertation de la société civile, associant l'ensemble des ministères.

Leurs objectifs sont de :

- construire un contre-pouvoir rassemblant autant d'acteurs de la société civile que possible, pour dénoncer les situations inacceptables qui ont cours sur le territoire français et se mobiliser par rapport au prochain de loi du gouvernement,
- construire collectivement des propositions pour démontrer qu'une autre politique migratoire est possible,
- construire un mouvement d'opinion pour s'opposer à une vision erronée, culpabilisante et trop souvent xénophobe des migrations et des migrants.

Le rassemblement large au sein des EGM démontre que des dizaines de milliers de citoyens en France pensent différemment la question migratoire, de façon tout simplement humaine. Leur travail sur le terrain démontre quotidiennement la dangerosité et l'inhumanité des politiques actuelles.

Les acteurs mobilisés dans le cadre des EGM entendent :

- dénoncer l'inacceptable, les politiques à l'œuvre aujourd'hui et celle envisagée par le gouvernement avec un nouveau projet de loi immigration,
- organiser des consultations dans tous les territoires en France afin de faire remonter notre vision et nos propositions pour une politique alternative empreinte d'humanité et de dignité,
- organiser une première session nationale les 26 et 27 mai 2018 pour rendre visible ses travaux.

De tels processus sont déjà en préparation ou se sont déroulés à Briançon, dans le Nord-Pas-de-Calais, à Montpellier, à Rouen, à Caen, en Drôme/Ardèche, dans les Alpes-Maritimes, à Lyon, à Rennes. Tout collectif ou association, grand ou petit, peut s'y engager !

Pour plus de précisions, il suffit de consulter le site <http://eg-migrations.org> et la carte associée.

À Nantes, les associations et collectifs concernés ont prévu de se retrouver fin mars pour mettre en commun leurs réflexions et propositions.

### Le grand retour de l'esclavage ?

Les reportages montrant, en novembre 2017, des migrants vendus aux enchères sur des marchés libyens ont à juste titre scandalisé l'opinion mondiale. On en oublie que depuis des années, des femmes sénégalaises sont vendues comme domestiques, à leur insu, en Arabie saoudite ou dans les pays du Golfe. Cette situation scandaleuse est pourtant connue des Etats qui s'indignent aujourd'hui. Dès septembre 2011, le MRAP avait alerté sur le fait que les populations noires étaient victimes, en Libye, d'exactions de toutes sortes et d'une véritable chasse à l'homme : exécutions sommaires, tortures, viols... Il avait alerté également sur les risques des conséquences d'une intervention militaire en Libye. Il dénonce une fois de plus la politique migratoire de la France et de l'Europe : repousser de toutes les façons et avec des moyens toujours renforcés les personnes qui risquent leur vie pour tenter de trouver un avenir en Europe est une politique criminelle. L'esclavage, quelle qu'en soit la forme, est un crime contre l'humanité.



Femme ou homme, étranger ou français, "avec papiers" ou "sans papiers", nous naissons et devons demeurer libres et égaux en droits.

Le Collectif nazairien\* d'éducation contre le racisme vous propose de participer à leurs rencontres et échanges, basés sur le partage et l'égalité des droits.

Théâtre, soirée conviviale, cinéma, exposition... illustreront le thème 2018 : "Il ou elle, c'est nous et chez nous, c'est chez vous".

\* : le MRAP, le Théâtre Athénor, la Compagnie des 3 Thés, les Maisons de Quartier de La Bouletterie et de Méan-Penhoët, l'OMJ (Office municipal de la jeunesse), les collèges Albert Vinçon et Julien Lambot.

### Mercredi 7 mars

"Les filles et les garçons d'abord", 3<sup>ème</sup> édition. Proposé par l'OMJ et LMP musique.

Ateliers, expositions, radios, concert en début de soirée.

À partir de 14h / Médiathèque et Salon République. Ouvert à tout public. Gratuit.

Renseignements : OMJ, 02 44 73 45 10 et 06 07 28 76 10

### Vendredi 16 mars

Théâtre-forum par la Compagnie Banc Public. Proposé par la MQ de La Bouletterie.

À partir de 18h / Maison de Quartier La Bouletterie, 29 rue des Frênes, Saint-Nazaire.

Ouvert à tout public. Gratuit.

Renseignements : MQ de La Bouletterie, 02 40 70 35 22

### Judi 22 mars

Spectacle "Le Léopard et le Chasseur" proposé par Athénor.

Conte musical tiré d'une histoire de Kipling qui se déroule dans la savane puis la jungle africaine. Un conte qui nous parle de la nécessité de changer d'endroit pour survivre et de la difficulté que nous avons à nous adapter à de nouveaux lieux et modes de vie.

À 19h30 / théâtre Athénor, espace Bois Savary, 82 rue du Bois Savary. Ouvert à tout public.

Tarif normal : 12€ ; tarif réduit : 10€

Renseignements : Théâtre Athénor, 02 51 10 05 05.

### Vendredi 23 mars

Documentaire "Ouvrir la voix" d'Amandine Gay. Proposé par le MRAP et le Cinéma Jacques Tati.

A. Gay a recueilli les souvenirs, les révoltes de 24 femmes noires issues de l'histoire coloniale européenne en Afrique et aux Antilles. Ce film est centré sur l'expérience de la différence en tant que femme noire et des clichés spécifiques à ces 2 dimensions "femme" et "noire". Projection suivie d'un débat.

À 20h30 / cinéma Jacques Tati, Agora 1901, 2 bis av. Albert de Mun, Saint-Nazaire.

Tarif normal : 6,50€ ; tarif réduit : 5,50€.

Renseignements : MRAP, [mrp-saint-nazaire@orange.fr](mailto:mrp-saint-nazaire@orange.fr)

### Fin mars

Projection-débat "Les deux rives, mes deux rêves, paroles de femmes" réalisé par l'association Yountiss et coordonné par la Maison de Quartier La Bouletterie.

Renseignements : MQ La Bouletterie, 02 40 70 35 22.

### Du 3 au 10 avril

Exposition des "Expressions libres" réalisées sur le thème "Il ou elle, c'est nous. Chez nous, c'est chez vous" par des élèves d'établissements scolaires de Saint-Nazaire.

À AGORA 1901, 2 bis av. Albert de Mun, Saint-Nazaire. Ouvert à tout public.

Gratuit

Renseignements : [mrp-saint-nazaire@orange.fr](mailto:mrp-saint-nazaire@orange.fr)

### Mercredi 4 avril

Spectacle "Bienvenue ! Paroles de migrants" par la Compagnie La Tribouille. Organisé par le MRAP et la Maison de Quartier La Bouletterie.

Ce spectacle met en scène des paroles de migrants, du pays de départ avec tous les incidents de parcours et les doutes une fois arrivés dans le pays de destination. Le duo voix-violoncelle agit tel un porte-voix.

À 18h / MQ de La Bouletterie, 29 rue des Frênes, Saint-Nazaire. Ouvert à tout public à partir de 12 ans.

Gratuit

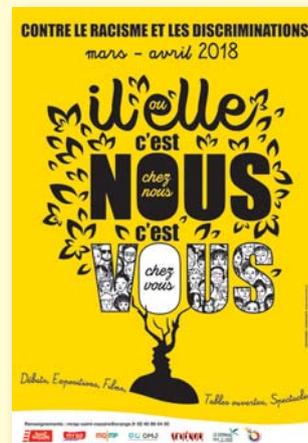
Renseignements : MQ La Bouletterie, 02 40 70 35 22, [mrp-saint-nazaire@orange.fr](mailto:mrp-saint-nazaire@orange.fr).

### Mercredi 11 avril

"Tables ouvertes" organisées par la Maison de Quartier de Méan-Penhoët.

Chacun apporte plat, dessert ou boisson. Pour l'animation de la soirée, faites partager vos talents de chanteur, danseur, conteur...

à partir de 18h30 / Salle "Espace d'animation pour tous" à Prézégat, Saint-Nazaire. Ouvert à tout public.



## Sept familles nazairiennes menacées d'expulsions de leur logement

Lors d'une conférence de presse tenue le mardi 30 janvier, le collectif "Uni-e-s contre une immigration jetable" (UCIJ) a indiqué que la Préfecture de Loire-Atlantique avait adressé à des familles de déboutés d'asile une injonction à quitter leur logement avec leurs enfants le 9 février 2018. À sa connaissance, au moins sept familles viennent de recevoir cette injonction. Elles ne peuvent pas quitter leur logement... au risque de se retrouver à la rue avec leurs enfants. Voici donc l'effet très concret de la circulaire Collomb de novembre 2017...

## Antisémitisme

La haine raciste a encore frappé en incendiant deux magasins casher de Créteil le 9 janvier, jour de la commémoration de l'attaque contre l'Hypercashier de Vincennes il y a trois ans. L'antisémitisme le plus violent est encore une fois explicite. Mais pas seulement. Le propriétaire de l'enseigne "Promo & Destock", un des deux magasins incendiés qui avait déjà été couvert de croix gammées le 3 janvier, est musulman : cet attentat témoigne d'une haine soit aveugle, soit dirigée contre la vie partagée des traditions culturelles différentes, ce vivre ensemble pour lequel milite le MRAP.

## Islamophobie

Le maire Front National de Beaucaire, supprime les menus de substitution à la cantine scolaire et prévient que du porc sera dorénavant servi tous les lundi dans les cantines de sa commune alors que jusqu'ici des menus alternatifs étaient proposés aux écoliers les jours où du porc était servi. Le tribunal administratif de Dijon avait jugé qu'une décision analogue prise à Chalon-sur-Saône était contraire à "l'intérêt supérieur de l'enfant".

## Des associations indésirables

Le 7 janvier le gouvernement israélien a publié une liste d'associations "indésirables" dont nos amis de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS). Il entend refuser l'entrée du territoire israélien et du territoire palestinien aux responsables de ces associations. Le président de l'AFPS souligne que "cela fait des années que l'État d'Israël met toutes sortes d'obstacles à l'entrée de son territoire pour les personnes qui contestent sa politique ou qui veulent rendre visite à leurs amis palestiniens." Ces pressions et intimidations contre ceux qui demandent le respect du droit international et des droits des Palestiniens sont intolérables et doivent cesser.

## Plus de 3 100 migrants morts en Méditerranée

En 2017, au moins 3 119 migrants sont morts en tentant de passer en Europe via la Méditerranée selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), sans compter les victimes des naufrages sans témoins, qui n'ont laissé aucun survivant et donc aucun décompte. Ils étaient plus de 5100 à avoir péri en mer en 2016 mais du fait de la baisse du nombre de migrants, le pourcentage de morts est passé de 1,41 en 2016 à 1,74 en 2017. La traversée est devenue plus dangereuse.

## Délit de solidarité

Une membre d'Amnesty International et de l'ANAFE est poursuivie pour avoir aidé des migrants à la frontière italienne. Elle est accusée par le parquet d'"avoir facilité l'entrée de deux mineurs étrangers en situation irrégulière [...], en ayant pris en charge et convoyé pédestrement ces deux mineurs du poste-frontière côté Italie au poste-frontière côté France." À la frontière franco-italienne, plus d'une douzaine de personnes ont été jugées pour "délit de solidarité". La machine répressive à l'égard des citoyens solidaires tourne à plein régime. Cela doit cesser !

## Israël : départs forcés des migrants africains

Les autorités israéliennes ont annoncé un plan de départ des migrants africains mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elles donnent jusqu'à la fin du mois de mars aux quelques 35 500 migrants africains : soit recevoir 3 500 dollars et accepter d'être renvoyés vers un pays tiers (le Rwanda ou l'Ouganda), soit être emprisonnés pour une durée indéterminée. Les Nations-Unies ont appelé Israël à renoncer à son programme qui vise principalement des migrants venus d'Érythrée et du Soudan.



Dessins de Lasserpe...



...avec son aimable autorisation.



Dans le film "**Une saison en France**", sorti en salle le 31 janvier, le réalisateur tchadien Mahamat-Saleh Haroun raconte l'histoire d'Abbas, venu de Bangui avec ses deux enfants. Il se bat en vain pour régulariser sa situation administrative.

Il était professeur de français en Centrafrique où se poursuit un conflit meurtrier, son épouse a été tuée par des miliciens, il travaille, ses enfants sont scolarisés. Mais cela ne suffit pas aux autorités françaises pour lui accorder le droit à l'asile !

L'OQTF (obligation à quitter le territoire français) tombe. Abbas n'oublie pas que, avant-guerre, des Juifs se sont vu refuser le droit à l'asile. Il sait aussi que des citoyen-ne-s sont poursuivis pour "délit de solidarité". C'est ce qui arrive à sa compagne française.

Avec : Eriq Ebuouane, Sandrine Bonnaire.



Un **Observatoire Nantais des Libertés**, composé de 12 organisations, dont la LDH, le SAF\* et le MRAP, a été créé fin 2017 pour assurer une veille sur les faits attentatoires aux libertés, défendre le droit de manifester et dénoncer les lois et mesures qui portent atteinte aux libertés sans pour autant assurer la sécurité promise :

ONL@rezocitoyen.net tél.: 06 84 95 77 35

(\*Syndicat des Avocats de France)

Pour adhérer au MRAP, vous pouvez vous adresser:

- \* à un adhérent du MRAP,
- \* à l'un des comités locaux ci-contre,
- \* ou retourner le bulletin au siège national du MRAP

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :



## Vos contacts

### NANTES

#### MRAP

Maison des associations, 11 Rue de Prinquiau,  
44100 Nantes  
tél./fax/répondeur : 02 40 58 08 09

**Permanences** : à la Manufacture des Tabacs,  
10 bis Boulevard Stalingrad, 44000 Nantes.  
le lundi de 17h30 à 20h30  
courriel : mrappnantes@hotmail.fr

### St-NAZAIRE

**Point de rencontre tous les 2<sup>e</sup> lundis du mois à 20h30**

Maison des associations (Agora), 2 bis rue A. de Mun,  
44600 St-Nazaire

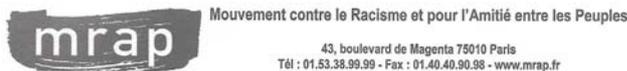
tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35

courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr

site web : <http://mrapp-saintnazaire.org>

<https://www.facebook.com/mrap.saintnazaire>

site web national : <http://www.mrap.fr>



43, boulevard de Magenta 75010 Paris  
Tél : 01.53.38.99.99 - Fax : 01.40.40.90.98 - www.mrap.fr

#### Bulletin d'adhésion 2018

Nom : ..... Comité de

Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Profession : .....

Domicile : ..... Portable : .....

Courriel : .....@.....

#### J'adhère au MRAP

Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources

- 20 euros     80 euros  
 40 euros     108 euros  
 60 euros     128 euros

Adhésion de soutien ..... euros

- J'adhère pour la première fois  
 Je renouvelle mon adhésion

#### Je m'abonne à Différences

la revue du MRAP  
 24 euros

#### Déduction fiscale

Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale. Vous pourrez déduire de vos impôts 66% de votre cotisation et/ou de votre don.

#### Prélèvement

Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA ci-jointe, accompagnée de votre IBAN et les retourner à :

MRAP  
 43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

#### Vie du mouvement

Si vous souhaitez recevoir les informations par mail et être inscrit(e) sur une ou plusieurs de nos listes thématiques suivantes :

- Racisme, Discrimination, Xénophobie     International  
 Education     Migrations  
 Extrême droite     Roms, Tsiganes et Gens du Voyage

rendez-vous sur le site du MRAP :  
[www.mrap.fr](http://www.mrap.fr)